

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS POUR DES JURYS DE CONCOURS D'ENTRÉE  
AUX CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) AU  
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL DADI À CRÉTEIL**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 modifiée relative à la définition des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2019.3/081-1 du 19 juin 2019 autorisant le Président de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) à solliciter l'agrément pour le dispositif des classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) pour le conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**VU** ensemble les arrêtés du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT et n°AP2021-080 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Thierry BLOUËT, Directeur Général Adjoint ;

**CONSIDERANT** que GPSEA a sollicité un agrément afin de permettre au conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi de Créteil de pouvoir ouvrir des classes préparatoires aux études supérieures ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'organiser un concours d'entrée aux CPES ;

**CONSIDERANT** qu'afin de constituer les jurys de ce concours d'entrée, GPSEA fait appel à des intervenants extérieurs ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/11/21
Accusé réception le	03/11/21
Numéro de l'acte	DC2021/849
Identifiant télértransmission	094-200058006-20211008-lmc128826-AU-1-1

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Sont créées quatre vacations pour l'organisation de jurys dans le cadre du concours d'entrée aux classes préparant à l'enseignement supérieur au conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 2 novembre 2021.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Signé  
Thierry BLOUËT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/11/21
Accusé réception le	03/11/21
Numéro de l'acte	DC2021/849
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211008-lmc128826-AU-1-1

**Création de vacations pour des jurys dans le cadre des concours d'entrée aux CPES  
Conservatoire de Créteil  
Session 2021**

Nature de la vacation	Profession du vacataire	Nombre de vacation	Nombre d'heures par vacation	Date et heure	Lieu	Rémunération brute horaire
Jury	Professeur	4	8	Mercredi 3 novembre 2021 de 13 heures à 21 heures	Conservatoire Marcel Dadi à Créteil	25 €